

Procès-verbal de l'assemblée générale annuelle des membres de la Caisse Desjardins de La Matanie tenue, le 9 avril 2025 à 19h30, en mode virtuel, sous la présidence de Madame Micheline Verreault.

Les administrateurs présents en direct :

M. Mathieu Bouchard
M^{me} Valérie Landry-Cayouette
M^{me} Micheline Verreault
M^{me} Line Simard
M^{me} Madeleine Gagnon
M. Gilles Bernier
M^{me} Brigitte Desrosiers

1. Ouverture de l'assemblée

1.1 Mot de bienvenue

Madame Micheline Verreault, présidente du conseil d'administration, déclare l'assemblée générale annuelle de la Caisse Desjardins de La Matanie ouverte à 19h30. Celle-ci se tient en mode virtuel.

La présidente de la Caisse, madame Micheline Verreault, agit comme présidente d'assemblée. Elle est assistée dans l'animation et en soutien par :

- Monsieur Lynn Francoeur, directeur général de la Caisse ;
- Monsieur Mathieu Bouchard, vice-président du conseil d'administration, président du comité d'audit et déontologie et qui agira plus tard comme président d'élection puisqu'elle sera candidate ;
- Madame Valérie Landry Cayouette, présidente du comité coopération ;
- Madame Brigitte Desrosiers, présidente du comité de mise en candidature ;
- Madame Line Simard, secrétaire du conseil d'administration qui sera assisté dans ses fonctions par Sandy Dugas, adjointe à la direction générale ;
- Monsieur Benoit Levesque Beaulieu, directeur capital humain et communications, qui jouera également le rôle de maître de cérémonie

Madame Verreault informe les membres qu'ils pourront voter en direct sur certains sujets alors que d'autres feront l'objet d'une période de votation en différé qui aura lieu au cours des quatre (4) prochains jours suivant l'assemblée. Une votation en différé sera en effet faite pour la répartition des excédents annuels et les ristournes.

1.2 Message du président et du chef de la direction du Mouvement Desjardins

Une capsule vidéo du président et chef de la direction du Mouvement Desjardins, monsieur Guy Cormier, est présentée.

2. Fonctionnement et déroulement de l'assemblée

2.1 Règles pour participer à l'AGA

L'assemblée étant tenue en mode virtuel, les modalités qui faciliteront le bon déroulement, le vote en direct et les interactions sont présentées par vidéo.

Précisions importantes sur les membres

Monsieur Benoit Levesque Beaulieu précise que seul un membre de plein droit de la Caisse, admis depuis au moins 90 jours, pourra proposer ou appuyer une proposition et exercer son droit de vote.

2.2 Nomination des personnes scrutatrices

Madame Micheline Verreault informe les membres que pour cette assemblée, deux scrutateurs doivent être nommés.

Elle recommande madame Sandy Dugas, adjointe à la direction générale et monsieur Benoit Levesque Beaulieu, directeur capital humain et communications, afin d'agir comme scrutateurs, étant donné qu'ils ont préalablement été familiarisés avec le processus de votation. Ils seront chargés de recueillir le résultat des votes auprès du technicien responsable du système de votation afin qu'elle puisse communiquer le résultat du vote secret et confidentiel.

Il est proposé par XXX et appuyé par XXX que madame Sandy Dugas et monsieur Benoit Levesque Beaulieu soient nommés scrutateurs.

Adopté à l'unanimité

2.3 Adoption de l'ordre du jour

Monsieur Lynn Francoeur présente de l'ordre du jour.

Ordre du jour - AGA 2025

1. Ouverture de l'assemblée
 - 1.1. Mot de bienvenue
 - 1.2. Message du président et chef de la direction du Mouvement Desjardins
2. Fonctionnement et déroulement de l'assemblée
 - 2.1. Règles pour participer à l'AGA
 - 2.2. Nomination des personnes scrutatrices
 - 2.3. Adoption de l'ordre du jour
 - 2.4. Adoption du procès-verbal de l'AGA du 17 avril 2024
3. Retour sur l'année 2024
 - 3.1. Rapport du conseil d'administration
 - 3.2. Rapport sur la surveillance des règles déontologiques
 - 3.3. Rapport financier
 - 3.4. Présentation des engagements de la Caisse dans son milieu
4. Période de questions
5. Propositions soumises au vote
 - 5.1. Présentation de la proposition sur le partage des excédents annuels (ristournes) (Vote en différé)
 - 5.2. Élection des membres du conseil d'administration
 - 5.2.1. Nomination des officiers pour la période d'élection
 - 5.2.2. Rapport du comité de mise en candidature
 - 5.2.3. Présentation des personnes candidates
 - 5.2.4. Élection par acclamation
 - 5.3. Précisions sur l'exercice du vote en différé et l'annonce des résultats
6. Fin de la rencontre et remerciements
7. Publication des résultats et levée de l'assemblée

Il est proposé par XXX et appuyé par XXX, d'adopter l'ordre du jour de l'assemblée générale annuelle 2025 de la Caisse Desjardins de La Matanie.

Adopté à l'unanimité

2.4 Adoption du procès-verbal de l'assemblée générale annuelle du 17 avril 2024

Nous devons procéder à l'adoption du procès-verbal de l'assemblée générale annuelle tenue le 17 avril 2024.

Comme mentionné dans l'avis de convocation, le procès-verbal de la dernière assemblée générale a été déposé au même moment que l'avis de convocation sur le site Internet de la Caisse. Puisque les membres ont eu l'occasion d'en prendre connaissance, monsieur Levesque Beaulieu n'en fera pas la lecture ni le résumé.

Il est proposé par XXX et appuyé par XXX, d'adopter le procès-verbal de l'assemblée générale annuelle 2024.

Adopté à la majorité

3. Retour sur l'année 2024

3.1 Rapport du conseil d'administration

Madame Micheline Verreault, présente les membres du conseil d'administration ainsi que les grands points qui résument les réalisations de l'année 2024. Les thèmes abordés sont : 125 ans d'ambition, un leader socio-économique de taille, présent pour les membres, des solutions numériques innovantes et l'évolution du réseau physique.

3.2 Rapport sur la surveillance des règles déontologiques

Monsieur Mathieu Bouchard, président du comité d'Audit et de Déontologie, présente le rapport sur la surveillance des règles déontologiques. Le bilan au 31 décembre 2024 fait état d'une situation de conflits d'intérêts qui s'est réglée dans les meilleurs délais et d'aucune dérogation à la conformité des dépôts et prêts accordés aux personnes intéressées. En ce qui concerne les contrats de fourniture de biens ou de services accordés par la Caisse à des personnes visées par le Code, il n'y a eu aucun contrat conclu.

3.3 Rapport financier

Monsieur Benoit Levesque Beaulieu, invite les membres à regarder une capsule vidéo pour la présentation des résultats financiers du Mouvement Desjardins au 31 décembre 2024.

Par la suite, il invite les membres à regarder une capsule vidéo pour la présentation des résultats du rapport annuel de la Caisse au 31 décembre 2024. Le rapport annuel et le rapport financier sont disponibles sur le site internet de la Caisse de La Matanie.

Monsieur Levesque Beaulieu demande aux membres s'ils ont des questions. Aucune question n'est reçue.

3.4 Présentation des engagements de la Caisse dans son milieu

Madame Valérie Landry-Cayouette, présidente du comité coopération, présente le rôle du comité coopération, le bilan du Fonds d'aide au développement du milieu et fait un résumé de l'investissement de Desjardins dans La Matanie.

Engagés dans des projets d'ici



Dons et commandites

RÉPARTITION PAR SECTEURS

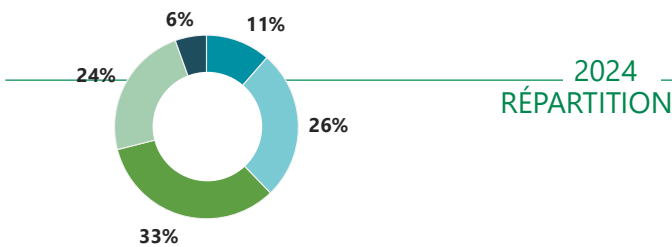
11 663 \$	Éducation
10 433 \$	Santé et saines habitudes de vie
24 690 \$	Culture
16 438 \$	Développement économique, emploi et entrepreneuriat
9 315 \$	Engagement social et humanitaire
515 \$	Développement des affaires
73 054 \$	TOTAL

Montants investis dans la communauté

par le biais du Fonds d'aide au développement du milieu (FADM)

2023
304 709\$

2024
112 721\$



12 862 \$	Éducation
29 705 \$	Santé et saines habitudes de vie
37 500 \$	Culture
26 442 \$	Développement économique, emploi et entrepreneuriat
6 212 \$	Engagement social et humanitaire

Elle présente également les différents programmes d'éducation financière et leviers d'engagement qui englobe entre autres la Caisse scolaire, le Fonds du Grand Mouvement, le Fonds d'entraide Desjardins et de Microcrédit Desjardins aux entreprises. La Caisse scolaire est encore très active sur notre territoire avec 10 écoles participantes qui cumulent 592 étudiants en Matanie.

4. Période de questions

Pour la période de questions, monsieur Benoit Levesque Beaulieu, invite les membres à faire parvenir leurs questions ou commentaires à l'aide de la boîte de dialogue.

Aucune question n'est reçue.

5. Propositions soumises au vote

5.1 Présentation de la proposition sur le partage des excédents annuels (ristournes) (vote en différé)

Monsieur Benoit Levesque Beaulieu présente une capsule vidéo sur les ristournes mettant en lumière cet élément distinctif de notre coopérative.

Il mentionne que toute la documentation de référence concernant le scénario sera disponible sur le site Internet ou sur demande auprès de la Caisse et précise que le scénario qui est recommandé par le conseil d'administration est le plus avantageux pour les membres et totalement conforme aux encadrements applicables.

Monsieur Lynn Francoeur, directeur général, présente la recommandation du conseil d'administration concernant la répartition des excédents annuels. Il fait également la présentation de la recommandation du conseil d'administration concernant le versement de ristournes provenant de la réserve pour ristournes éventuelles du versement de toute somme au Fonds d'aide au développement du milieu (FADM) et des taux de ristournes.

PRÉSENTATION DE LA PROPOSITION SUR LE PARTAGE DES EXCÉDENTS ANNUELS		EN MILLIERS DE DOLLARS (\$)
Excédents (déficit) avant ristournes aux membres		7 700
Virements réglementaires et autres ajustements		(906)
• Affectation/utilisation des réserves plus -value ¹	(1 363)	
• Autres éléments du résultat	373	
• Utilisation du Fonds d'aide au développement du milieu (FADM) net d'impôt 2024	84	
• Ajustement de la ristourne (année précédente)	0	
Solde des excédents à répartir		6 794
Affectation d'excédents au paiement de la ristourne et FADM		(1 155)
• Ristourne	(1 321)	
• Recouvrement d'impôt relatif à la ristourne	345	
• Affectation au FADM	(178)	
Affectation à la réserve pour ristournes éventuelles (RRE)		0
Affectation à la réserve générale		(5 640)
Solde des excédents à répartir		0

FADM

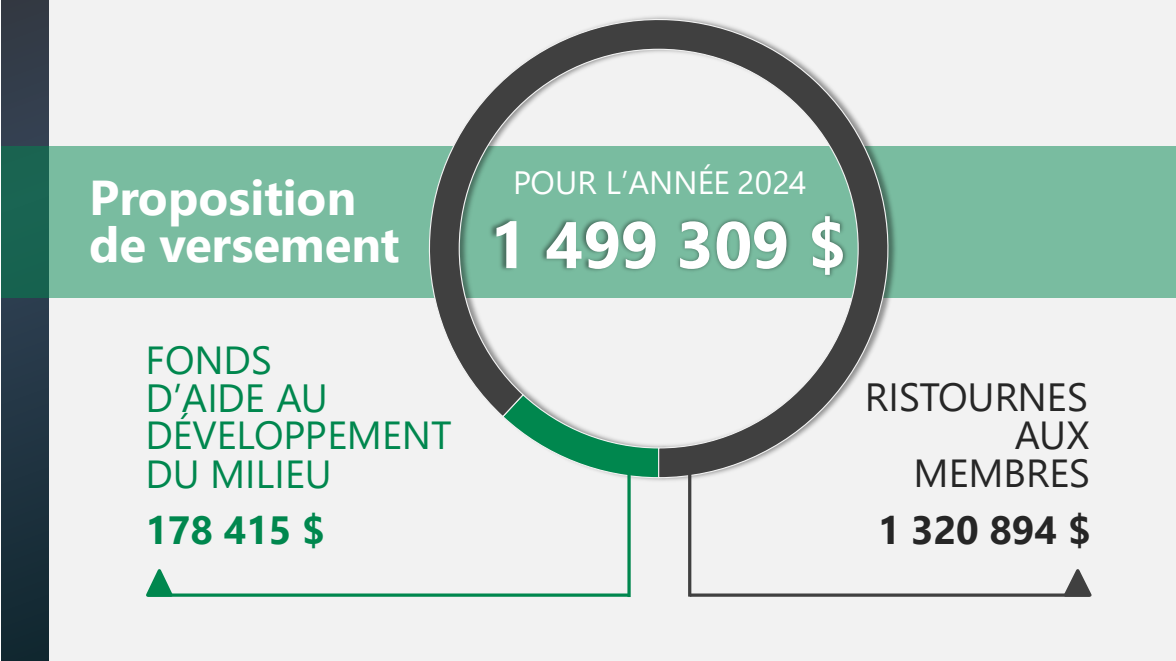
Fonds d'aide au développement du milieu

RRE

Réserve pour ristournes éventuelles

¹

L'affectation à la réserve plus -value réduit les excédents à répartir. L'utilisation de cette réserve augmente les excédents à r épartir.



PROPOSITION SUR LA RÉPARTITION DES EXCÉDENTS ANNUELS		
RISTOURNE VOLUMES ¹	TAUX PAR 1 000 \$ DE VOLUME PARTICULIERS & ENTREPRISES	ÉQUIVALENT EN MILLIERS DE \$
Comptes	0,58 \$	155
Épargne et placements		200
Fonds		52
Prêts et marges de crédit		246
RISTOURNE ASSURANCES ²	23 \$ / 1 000 \$ de prime	272
RISTOURNE CARTES DE CRÉDIT ³	0,58 \$ / 1 000 \$ d'achats nets	90
RISTOURNE PRODUITS ²	Montant de 50 \$ ³	281
RISTOURNE SERVICES DE PLACEMENT ET D'INVESTISSEMENT EN GESTION DE PATRIMOINE ²	Montant de 23 \$ / 1000 \$ honoraires et commissions	23
TOTAL DES RISTOURNES AUX MEMBRES		1 321

¹ Soumise au vote
lors de l'assemblée.

² Taux établis par la Fédération
des caisses Desjardins du Québec.

³ Montant pouvant aller jusqu'à 50 \$ pour les membres
remplissant les critères d'admissibilité durant 12

Il est proposé par XXX et appuyé par XXX, de recommander le projet de partage des excédents.

Cette proposition de l'assemblée, recommandée par le conseil d'administration, concernant la répartition des excédents annuels et les taux de ristournes sera soumise au vote après l'assemblée et au cours des quatre (4) prochains jours.

5.2 Élection des membres du conseil d'administration

5.2.1 Nomination des officiers pour la période d'élection

Étant donné que madame Micheline Verreault est une personne candidate, le vice-président, Mathieu Bouchard, agira comme président d'élection tel que le prévoit le *Règlement intérieur caisse*. Elle sera assistée dans ses fonctions par Madame Line Simard, secrétaire du conseil d'administration qui agira à titre de secrétaire d'élection.

5.2.2 Rapport du comité de mise en candidature

Madame Brigitte Desrosiers, présidente du comité de mise en candidature, présente les différentes étapes qui ont été réalisées dans le cadre de la période d'élection des administrateurs. Conformément à la Loi sur les coopératives de services financiers et le Règlement intérieur de caisse, l'appel de candidatures a été diffusé pour une durée de 20 jours, à partir du 20 janvier 2025 via le microsite, sur la page Facebook et dans les établissements de la Caisse.

Cinq (5) postes étaient à pourvoir et deux (2) candidatures ont été reçues. Madame Desrosiers présente les critères du profil collectif enrichi ainsi que le tableau synthèse des candidatures reçues précisant en quoi chacune d'elles répond ou non aux critères recherchés par le conseil d'administration afin d'enrichir son profil collectif.

5.2.3 Présentation des personnes candidates

Monsieur Levesque Beaulieu présente les personnes candidates éligibles à la fonction d'administrateur :

CANDIDATES

- Madame Valérie Landry-Cayouette
- Madame Micheline Verreault

5.2.4 Élection par acclamation

Monsieur Mathieu Bouchard, président d'élection, mentionne que considérant que le nombre de candidatures est inférieur au nombre total de postes à combler, les candidates sont élues par acclamation.

Monsieur Bouchard déclare donc élues comme membres du conseil d'administration de la Caisse de La Matanie, les personnes candidates suivantes :

- Madame Valérie Landry-Cayouette
- Madame Micheline Verreault

5.3 Précisions sur l'exercice du vote en différé et l'annonce des résultats

Monsieur Benoit Levesque Beaulieu fait la présentation des modalités entourant le vote.

Dès la fin de la présentation, la période de votation sera ouverte pour une période de 4 jours, soit jusqu'à 23h59, le 13 avril 2025. Il rappelle que seuls les membres de plein droit pourront voter.

Précisions pour la période de votation :

- La réécoute de l'assemblée est possible pour tous les membres, participants ou non, par le biais du bouton « mon vote » dans AccèsD ou du lien accessible sur le site Internet de la Caisse;
- La documentation de référence est disponible sur le site Internet ou sur demande auprès de la Caisse;
- Il y a 2 moyens simples de voter, soit par AccèsD en ligne ou AccèsD mobile. Des boutons de vote à cliquer et des consignes claires sont disponibles pour enregistrer les votes;
- Pour être habilité à voter, un membre doit d'abord être inscrit au service AccèsD ou bien le faire en contactant la caisse. Ces plateformes de

votation permettront de confirmer que le membre répond bien aux qualités requises en tant que membre de plein droit.

- Des bornes de votation seront disponibles à la Caisse, au cours des 4 prochains jours, durant les heures d'ouverture.

Monsieur Benoit Levesque Beaulieu, apporte les précisions sur l'annonce des résultats du vote.

Précisions entourant l'annonce des résultats et la levée de l'assemblée :

- Les résultats demeurent confidentiels jusqu'au moment du dévoilement;
- 24 à 48 heures après la période de votation de 4 jours, les votes seront publiés sur le site Internet et disponibles auprès de la Caisse. C'est ce qui mettra officiellement fin à l'assemblée générale annuelle, à moins d'un vote négatif;
- Les résultats des votes seront diffusés par les médias de La Matanie, sur la page Facebook ainsi que sur le site Internet de la Caisse.

Il mentionne qu'en cas de vote négatif sur les propositions, l'assemblée devra se poursuivre à une autre date afin que de nouveaux scénarios soient proposés pour une nouvelle période de votation.

La période de votation est maintenant ouverte.

6. Fin de la rencontre et remerciements

Madame Micheline Verreault remercie tous les participants de cette assemblée générale annuelle en mode virtuel.

Elle en profite également pour remercier tous les administrateurs et le personnel de la Caisse pour leur engagement au quotidien pour toujours mieux servir les membres et clients. Elle remercie Cube Noir pour le bon déroulement de l'assemblée.

Madame Micheline Verreault, profite de l'occasion pour remercier madame Madeleine Gagnon de son implication à titre d'administratrice sortante.

7. Publication des résultats et levée de l'assemblée

Au total, 71 personnes ont regardé l'assemblée générale annuelle, soit 26 en direct et 45 en réécoute.

À l'issue de la période de votation auprès des membres, 392 membres ont exercé leur droit de vote et voici les résultats obtenus à l'égard du scénario recommandé par le CA :

Proposition sur la répartition des excédents annuels

94.43% des membres ont voté en faveur de la recommandation.

La proposition est :

☒ Adoptée

☐ Refusée

Les résultats ayant été publiés sur le microsite et disponibles auprès de la Caisse, l'assemblée générale annuelle est officiellement levée le 15 avril 2025.

Présidente

Secrétaire